



COMMUNE DE CIEUTAT

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DANSAUT

Sont présents: Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS, Hervé REGARDIER

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie CABARROU

La séance est déclarée ouverte à 20h39.

Objet: Budget primitif 2021 - DE 2021 027

Monsieur Philippe VILLEDIEU, 3ème Adjoint au Maire en charges des finances, fait lecture de la note de présentation brève et synthétique du projet de budget primitif 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget présenté, d'un total de 623 273,30 €, toutes sections confondues, répartis ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
380 765,45 €	380 765,45 €	242 507,85 €	242 507,85 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil approuve le budget présenté.

Objet: Charte des associations - DE 2021 028

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'une charte de la vie associative, évoqué lors du conseil municipal du 26 mars dernier.

Cette charte a pour objectif de lister les engagements respectifs de la commune et des associations Cieutatoises, dans un souci d'accompagnement et d'aide à la vie associative du village.

Cette charte, une fois approuvée en conseil municipal, sera proposée aux associations, qui seront libres d'y adhérer ou non. Un référent pour cette charte sera nommé au sein de la municipalité, qui sera l'interlocuteur privilégié avec les associations.

Pour finir, il précise que cette charte sera présentée aux associations lors d'une réunion.

Monsieur REGARDIER a proposé un document finalisé, qui est présenté aux conseillers municipaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent la mise en place d'une charte de la vie associative sur la commune
- valident le document présenté

- autorisent Monsieur le Maire à signer la charte avec les associations qui le souhaiteront
- nomment Monsieur Hervé REGARDIER comme référent dans ce dossier.

Objet: Demandes de busage - prise en charge - DE 2021 029

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CIEUTAT a mis en place, depuis de nombreuses années, un principe de participation aux travaux de busage lorsque ceux-ci concernent les voies communales, à savoir : prise en charge des matériaux par le demandeur et main d'œuvre à la charge de la commune. Cette prise en charge n'incluait pas les busages pour création d'accès.

Un système d'enveloppe annuelle avait été instauré par les municipalités précédentes. Un plafonnement au mètre linéaire avait été initié, mais non finalisé. Il précise que les regards restaient à la charge de la commune.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se penche sur ce dossier, tant au niveau du principe de cette prise en charge qu'à celui des modalités. Il propose le maintien d'une enveloppe globale, à définir, et l'instauration d'un montant maximum de prise en charge par personne. Il précise que ce montant inclura le coût des regards, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Décident de maintenir la prise en charge sur les travaux de busage dans la partie urbanisée du village
- Décident de fixer à 2000 € annuels l'enveloppe pour cette prise en charge
- Décident de fixer à 500 € le montant forfaitaire qui pourra être attribué par personne. Le prix des regards sera inclus dans ce montant.
- Précisent que toute demande devra être formulée par écrit, accompagnée des documents demandés (courrier/cerfa et devis)
- Précisent qu'un élu de la commission des travaux se rendra sur place avant les travaux pour un état des lieux de départ et en fin de chantier pour un état de lieux après travaux. Ces visites conditionneront le versement de l'aide.
- Un règlement communal de voirie sera établi pour les différentes opérations sur la voirie communale.

Objet: Demande de terrain communal - pacage - DE 2021 030

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le courrier reçu de Monsieur Jacques FOURCADE, concernant l'attribution d'une parcelle communale pour le pacage de ces brebis.

La parcelle sollicitée en premier lieu est située à la Caubera, numérotée D 647 et elle a une superficie de 2320 m².

Il précise que les vérifications ont été faites pour être sûrs que cette parcelle n'est pas incluse dans le bail signé avec l'entreprise Val D'Arizes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- donnent une suite favorable à la demande de Monsieur FOURCADE quant à l'utilisation de la parcelle D 647 pour le pacage de son troupeau pour l'année en cours uniquement.

Objet: Demande de terrain communal - Association Padâwanes - DE 2021 031

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association Padâwanes, qui sollicitent l'autorisation d'utiliser les parcelles communales C 428, C 430, C 237 pour les activités de leur association.

Il précise que les parcelles C428 et C 430 ne sont pas incluses dans les terres attribuées au Groupement Pastoral.

Suite à la discussion et le doute sur l'affectation des parcelles, il demande à Raymond FILBET et des membres du conseil de se rendre sur place et de vérifier l'attribution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Remet la question au prochain conseil municipal avec plus éléments afin de donner une suite à la demande.

Objet: Demande de parcelles - Implantation d'un rucher - DE 2021 032

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Monsieur GUICHARD, apiculteur, qui sollicite l'autorisation de la commune pour implanter un rucher sur les parcelles communes C 428 ou C 237.

Suite à la discussion et le doute sur l'affectation de la parcelle C237, il demande à Raymond FILBET et des membres du conseil de se rendre sur place et de vérifier l'affectation de la parcelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de remettre la question au prochain conseil municipal après avoir recueilli plus éléments afin de donner une suite à la demande.

Question diverses :

- **Vaccination**

Monsieur VILLEDIEU demande s'il ne serait pas judicieux de faire venir le bus de vaccination sur la commune. Monsieur le Maire demande à Mme Christelle GAYE de se renseigner sur les modalités.

- **Demande d'un administré**

Monsieur VILLEDIEU a reçu Monsieur Georges FOURCADE en mairie lors d'une permanence. Ce dernier souhaite la visite d'un membre du conseil afin de revoir l'accès sur un de ses terrains. Monsieur le Maire demande à Monsieur PUERTOLAS de le contacter et de voir avec lui sur place.

- **Actif de la commune**

Monsieur VILLEDIEU informe l'assemblée que nous avons reçu de la trésorerie l'état de l'actif de la commune et propose de le mettre à jour.

Monsieur le Maire demande à chaque adjoint de faire le point pour l'activité qui le concerne.

- **Coupe affouagère – Sécurité routière**

Monsieur PUERTOLAS demande si la commune a reçu une réponse sur la sécurité de la D 938 au niveau du rail, concernant l'exploitation de la coupe affouagère, suite à la visite de Monsieur PUJO

du Conseil Départemental. Monsieur le Maire lui répond qu'il est demandé à la commune de faire une demande officielle au Conseil Départemental pour mettre une signalétique provisoire sur la D938. Il faut installer des panneaux en amont (après la chapelle de ROUME) indiquant débordage de bois DANGER.

Il est également demandé de réduire le délai de réalisation de la coupe 2020, ce qui sera difficilement réalisable.

- **Litige**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réponse du litige RIGAL/AUBERT.

- **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des mesures mises en place pour le personnel de l'école et du personnel technique durant le confinement.

- **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie (Toy BERRUT et chemin du TAILH) démarreront fin mai début juin. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des riverains afin de les informer des contraintes et possibilités liées à ces travaux, au niveau des accès, du goudronnage et des conformités des busages.

Les sur-largeurs seront prises en charge par la commune. Les ponts d'accès sur les terrains agricoles posant problèmes (diamètre insuffisant, cassés...) devront être remis en état par le propriétaire, à sa charge, avant les travaux de voirie, sous peine d'être retirés.

- **Visites en mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de Madame la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre et de Madame COLONEL, Architecte des Bâtiments de France.

La séance est levée à 23h08